

ASSISTANT A L'UNIVERSITE et ASSISTANT DOCTORANT FNS

Assistant à l'Université

Base	Décision du CE du 12 mars 2014
Indexation	système LPers (opération interne)
Amélioration réelle	pas automatique responsabilité : UNIL décision : CE (arrêté modifiant le règlement)

Rémunération

Assistants diplômés				Premiers assistants			
1 ^{ère} année	CHF	67'165.-	F. 1101	1 ^{ère} année	CHF	82'664.-	F. 1106
2 ^{ème} année	CHF	69'024.-	F. 1102	2 ^{ème} année	CHF	85'144.-	F. 1107
3 ^{ème} année	CHF	71'504.-	F. 1103	3 ^{ème} année	CHF	87'624.-	F. 1108
4 ^{ème} année	CHF	74'604.-	F. 1104	4 ^{ème} année	CHF	90'104.-	F. 1109
5 ^{ème} année	CHF	78'324.-	F. 1105	5 ^{ème} année	CHF	92'584.-	F. 1110

Assistant étudiant

Base	Décision du CE du 12 mars 2014
Indexation	système LPers (opération interne)
Rémunération	CHF 102.95 / demi-journée Base de calcul : (rémunération assist. dipl. 1 ^{ère} année à 80%) 261 jours x 2

Assistant doctorant FNS

Base	directives du FNS (voir D 5/3-131)
Indexation	aucune
Amélioration réelle	sur décision du FNS
Rémunération	(montant admis par le FNS, valeur 2023)

1 ^{ère} année	CHF	47'699.-
2 ^{ème} année	CHF	49'220.-
3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	CHF	50'741.-
Indemnité I	CHF	761.-/mois
Indemnité II	CHF	507.-/mois